



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 135-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.229

Déposée le : 14.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Martin (Gerolfingen-Täuffelen, Les Verts) (porte-parole)
Abplanalp (Brienzwiler, UDC)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)
Gerber (Reconvilier, PEV)
Buri (Konolfingen, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mise en commun des connaissances spécialisées pour un tiers gagnant

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. rechercher une forme d'organisation appropriée pour mettre en commun les connaissances spécialisées des domaines horticulture, jardins privés et agriculture en matière de biodiversité ;
2. coordonner les connaissances spécialisées et les cours, tels que les offres de formation continue du secteur horticole, l'entretien des espaces extérieurs, les offres privées et les spécialistes des associations Bioterra, ainsi que des organisations agricoles et sylvicoles ;
3. soutenir des initiatives privées, telles que les parrainages des « Naturtalente » et d'autres organisations pour promouvoir de façon durable la mise en réseau des surfaces naturelles ;
4. déclencher le transfert de connaissances dans les organes tertiaires de la recherche, des universités et de la Wyss Academy.

Développement :

Le secteur horticole organise de façon autofinancée ses propres formations continues et offres de cours, par exemple à l'école d'Oeschberg. Depuis des décennies, des personnes talentueuses et dotées d'un véritable esprit d'innovation partagent leurs connaissances spécialisées aux cours proposés par les associations Bioterra. L'agriculture dispose d'un énorme potentiel de connaissances spécialisées dans ses rangs.

Trop de surfaces privées ou appartenant à des entreprises ne sont pas entretenues comme il faut. La motivation et la diffusion de connaissances spécialisées sont indispensables pour entretenir les surfaces de manière optimale, pour le bien commun et la santé de toutes et de tous. Chaque mise en réseau appropriée doit être encouragée et contribue à la stabilité à large échelle. Chaque élément écologique participe à la stabilité d'un réseau. Les surfaces privées, telles que les cours de maisons, les jardins, les talus et les arbres, ainsi que les surfaces appartenant à des entreprises où poussent des bandes fleuries, des haies et des buissons constituent des éléments idéaux pour la mise en réseau. En outre, ces surfaces jouent un rôle important dans la mise en réseau de l'agriculture productrice.

Un objectif important de cette intervention est de réunir la population, les entreprises et l'agriculture afin d'échanger de précieuses connaissances et d'apprendre les uns des autres.

Motivation de l'urgence : de nombreuses surfaces appartenant à des propriétaires privés, à des gérances immobilières et à des entreprises peuvent concourir à la mise en réseau dans son ensemble. Cela permet une optimisation dans les trois domaines susmentionnés, vers plus une grande diversité des espèces et une réduction des PPh.

Destinataire
– Grand Conseil